

Communiqué de presse

Contact presse : 06 88 44 26 91



- ▶ **L'État condamné pour la 71e fois à cause :**
 - du refus d'agir du maire de **TOURCOING**
 - du refus prolongé du **PREFET** du Nord de se substituer au maire défaillant



Une situation de non-droit entretenue par celui-là même qui « a la charge du respect des lois » (article 72 de la Constitution) !

Bien que saisi d'une demande explicite de Paysages de France en **mai 2012** et en dépit de plusieurs relances, le préfet du Nord aura attendu que l'association saisisse la justice

en **janvier 2015** pour se résoudre à se substituer enfin au maire défaillant, conformément aux dispositions de l'article L. 581-14-2 du Code de l'environnement.↵

Et cela seulement en **septembre 2015** soit plus de 3 ans et 3 mois après la demande initiale de l'association !

Leçons d'incivisme !

À noter, concernant le comportement du maire de Tourcoing et la complicité passive dont il a fait preuve avec les auteurs des infractions, que la seule initiative concrète de ce dernier aura été de faire prendre par son conseil municipal une délibération pour « *défendre (la commune) à l'action intentée par l'association Paysages de France* »....

Belles leçons de civisme données tant par le maire de Tourcoing que par le préfet du Nord !

Ainsi, une fois de plus, **un représentant de l'État de droit** aura permis...à des délinquants de l'environnement (il s'agissait, dans le cas d'espèce, d'infractions délictuelles) **de continuer à violer la loi, pendant des années et en toute impunité !**

Cela alors même que les infractions (une gigantesque pylône "Quick" et "Match Supermarché") étaient particulièrement ostentatoires.